

Obligation pour Le Parisien contre Michel Meusnier

28 Février 1690

Pardevant pierre Mesnard notaire du
bourg et Seigneurie de St Ours et Contrecoeur
en la nouvelle France et residant audit St Ours
Sousigné et tesmoins cy fi nomer fur present
en sa personne Michel Toussain Meusnier dudit
Contrecoeur Lequel a Se iourdhuy Reconnu et
Confesse depvoir bien et Loyammam a Jacque
Hubert dit Le parisien La somme de quarante
Livre Sain Sol payable en douse iour daujourdhy
argent monnayé a payé de tous despans damage
et interest voulant etre obliger et renonsant
Se fait et passé audit Contrecoeur avant midi
Maison Seigneuriale Se ving huit fevrier Mil
Six cens quatre vingt dix presence Lesdit
partie et de **Philibert Couillau dit Rocquebrune**
et Jean Maseau dit St Martin les deux
habitant dudit Contrecoeur lesquel on dit
et déclaré ne Savoir écrire ni Signé de
Se interpellier Suivant Lordonnance

P Mesnard notaire